

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU — PAYS GRENAOIS —

Artassenx - Bascons - Bordères et Lamensans - Castandet - Cazères sur l'Adour - Grenade sur l'Adour  
Larrivière Saint Savin - Le Vignau - Lussagnet - Maurrin - Saint Maurice sur l'Adour

Envoyé en préfecture le 19/12/2018  
Reçu en préfecture le 19/12/2018  
Affiché le 19/12/2018  
ID : 040-244000824-20181219-2018\_094-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **N° 2018-094** DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS GRENAOIS

L'an deux mille dix-huit et le dix-sept décembre à 18h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de M. Pierre DUFOURCQ, Président.

Membres en exercice	30
Quorum	16
Présents	23
Votants	27
Pour	25
Contre	1
Abstention	1

**Étaient présents à l'ouverture de la séance :** Didier BERGES - Jean-Michel BERNADET - Didier BEYRIS - Jean-Pierre BRETHOUS - Jacques CHOPIN - Bernard CLIMENT-MARTINEZ - Cyrille CONSOLO - Marie-Line DAUGREILH - Francis DESBLANCS - Pierre DUFOURCQ - Marie-France GAUTHIER - Dominique LABARBE - Françoise LABAT - Jean-Luc LAFENETRE - Myriam LAFITE - Jean Claude LAFITE - Evelyne LALANNE - Jean-Luc LAMOTHE - Martine MANCIET - Guy REVEL - Elisabeth SERFS - Véronique TRIBOUT - Enrico ZAMPROGNA.

Date de la convocation :  
Le 12 décembre 2018  
Reçue le 13 décembre 2018

**Absents excusés :** Jean-François CASTAING - Jean-Emmanuel DARGELOS - Jean Michel DUCLAVE - Geneviève DURAND - Pascale LACASSAGNE - Laurence LE FAOU - Jean-Luc SANCHEZ -

**Procurations :** Jean-François CASTAING à Jean-Luc LAFENETRE - Geneviève DURAND à Dominique LABARBE - Laurence LE FAOU à Jean Michel DUCLAVE - Jean-Luc SANCHEZ à Bernard CLIMENT-MARTINEZ

### OBJET : TARIF ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2019

Monsieur le Président rappelle que le service assainissement collectif est soumis à redevance. Celle-ci est constituée d'une part fixe (abonnement) et d'une part proportionnelle (consommation de l'abonné).

**Il précise que** les tarifs proposés sont ceux adoptés en Conseil communautaire dans le cadre du lissage prévu jusqu'en 2020.

**VU** l'article L2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que «les budgets des services publics à caractère industriel et commercial exploités en régie, affermés ou concédés par les communes doivent être équilibrés en recettes et en dépenses »

**VU** les articles L2224-7 et suivants du CGCT,

**VU** l'article L2224-12-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que « les règles relatives aux redevances d'eau et d'assainissement sont établies par délibération du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante du groupement de collectivités »

**VU** l'article L1331-8 du Code de la Santé,

**APRES AVIS FAVORABLE** du Conseil d'exploitation en date du 10 décembre 2018

Monsieur le Président propose :

- **De majorer de 100% la redevance d'assainissement pour non-respect du délai légal de raccordement.**
- **De facturer l'usager dès qu'il est reconnu raccordable.**
- **D'adopter la grille tarifaire suivante pour l'année 2019,**



Commune	Part fixe	Part variable	Part communautaire totale
BASCONS	68,40	1,387	<b>1,957</b>
BORDERES ET LAMENSANS	68,40	1,387	<b>1,957</b>
CAZERES SUR L'ADOUR	68,40	1,387	<b>1,957</b>
GRENADE SUR L'ADOUR	42,62	0,8754	<b>1,23</b>
LARRIVIERE ST SAVIN	19,06	1,017	<b>1,1756</b>
SAINT MAURICE SUR L'ADOUR	68,40	1,387	<b>1,957</b>

▪ **D'appliquer les tarifs suivants pour les autres prestations en 2019 :**

(Reconduction des tarifs 2018)

- Forfait de réalisation d'un branchement eaux usées jusqu'à 5 m de longueur (d'axe conduite à axe siphon jusqu'à diamètre 160) : 900 €HT
- Branchement eaux usées au-delà de 5 m : sur devis.
- Forfait de raccordement en lotissement : 900 €HT
- Contrôle de branchement neuf : 100 €HT
- Contrôle de conformité d'un branchement existant : 100 €HT.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, par 25 voix Pour, 1 voix Contre (M. Bergès), 1 abstention (Mme Manciet)**

- **DECIDE** d'adopter les propositions pour l'année 2019.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents se rapportant à cette affaire

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le  
Et de la publication, le  
Fait à Grenade/A, le  
Le Président, Pierre DUFOURCQ.

**Fait et délibéré les Jour, Mois et An que dessus**  
**Pour extrait conforme, 18 décembre 2018**  
**Le Président de la Communauté de Communes,**  
**Pierre DUFOURCQ,**

